



Mercredi 9 octobre 2019

Survie des CMA d'Outremer

Amputées de 1,2 million d'euros en 2019, les chambres de métiers et d'artisanat d'Outremer sont en sursis. Une opération « Artisanat Outremer en colère » est prévue le 17 octobre.

Les 5 Chambres de métiers et d'artisanat d'Outremer (Guyane, Guadeloupe, La Réunion, Martinique, Mayotte), fortement impactées par le changement de leur financement qui ne prend pas en compte la spécificité du tissu économique local, ont adopté une motion d'alerte le 7 octobre à CMA France. Elles demandent une compensation identique à celle mise en place pour les collectivités territoriales. En jeu : 1,2 million d'euros.

La situation des CMA d'Outremer est préoccupante quant au maintien de leur activité. En cause : l'exonération de cotisation foncière des entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires, qui réduit de 20 % en moyenne leur ressource par rapport au budget adopté et validé en 2019. Soit un manque financier de 1,2 million sur un budget prévu et validé de 7 millions d'euros. Cette exonération, qui concerne toutes les CMA, impacte plus particulièrement les ressources financières de l'Outremer en raison de la proportion de petites entreprises artisanales locales.

Réunis en commission le 7 octobre, les présidents des chambres, ont signé une motion demandant de considérer leur spécificité territoriale et d'appliquer des mesures de compensation, au même titre que les collectivités locales. Une opération symbolique « Artisanat Outremer en colère » est prévue le 17 octobre.

« La situation est catastrophique », alerte Bernard Stalter, président de CMA France, qui rappelle que l'Etat a été interpellé depuis juin : « nous avons pu alerter la Ministre Annick Girardin lorsque nous l'avons rencontrée en juin, ainsi que la Secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher lors de l'assemblée générale en juillet. J'ai alerté à nouveau en septembre, en demandant que l'Etat compense cette baisse importante de recettes pour les chambres impactées en outremer ; à l'instar de ce qui a été mis en place pour les collectivités. Il est urgent de ne pas oublier nos territoires d'Outremer et il faut tenir compte du principe d'égalité réelle. Le travail mis en place par les CMA est important pour le développement économique local. Il ne doit pas être sacrifié ! »

CONTACT PRESSE CMA France

Valérie Marquis – directrice relations presse relations publiques - 06 20 67 45 86 / marquis@cma-france.fr